

LES JOURNEES D'ETUDES DES ARTS ET TECHNIQUES D'AFRIQUE DU NORD (1)

Comme l'avait souligné avec raison S. E. Si M'Zali, il ne suffirait pas que la production, convenablement aidée et orientée par l'Administration et effectuée par des artisans bien formés, répondît aux exigences du goût et de la tradition. Toutes les mesures qui viennent d'être étudiées seraient vaines si cette production, en butte à la concurrence de l'industrie, ne pouvait être vendue dans des conditions assurant aux dizaines de milliers d'artisans de l'Afrique du Nord un standard de vie satisfaisant. Bien que l'organisation de la recherche des débouchés entre plus dans la compétence des services chargés du commerce, il va de soi que les « Journées d'études des arts et techniques » ne pouvaient se dispenser d'examiner aussi ce problème.

Cent moyens peuvent être mis en œuvre pour favoriser la vente des produits artisanaux soit dans les pays mêmes de production, soit en France soit à l'Étranger. Le plus efficace réside sans doute dans les entreprises de l'initiative privée, mais l'Administration se doit de l'aider par l'organisation de foires, d'expositions, de concours ainsi que par la publicité.

Au Maroc, à part les expositions permanentes des musées, des expositions temporaires sont entreprises, comme celle d'un important leg accordé récemment au musée des Oudaya, comme celle des tapis marocains, accompagnée d'une documentation matérielle, photographique et cinématographique, manifestation qui doit être reprise à Paris au mois d'octobre 1950.

Le Maroc a également participé à l'Exposition Nationale du Travail de 1949, où 72 % de ses artisans ont été récompensés et l'organisation d'une exposition d'arts marocains est envisagée au Musée de l'Homme; elle sera complétée par une manifestation à caractère commercial, au magasin de la Place Clichy.

(1) cf. Bulletin Economique et Social de la Tunisie n° 42 (juillet 1950).

La participation aux foires extérieures se fait directement, avec le concours du Comptoir Artisanal marocain, ou indirectement, avec la Direction de l'Agriculture et du Commerce, ou l'Office Chérien de Contrôle et d'Exportation (O.C.E.). Les produits subissent un contrôle d'origine et de qualité mais les participants, recevant eux-mêmes les commandes, le chiffre total de leurs affaires est inconnu.

Par contre, les rentrées des foires du Maroc ont dépassé 9.000.000 de francs : la Foire de Marrakech a donné 300.000 Fr. en 4 jours, et le succès de la Foire de Fès, qui comptait 60 stands en 1949, a fait prévoir l'organisation de 23 stands en 1950.

En Algérie, l'exposition permanente d'Alger est doublée par l'exposition annuelle du « meilleur artisan algérien », qui donne lieu à l'attribution de 60 titres. La frappe d'une médaille du « meilleur artisan algérien » est envisagée.

En outre, des expositions régionales périodiques révèlent au public algérien des ressources artistiques jusque-là méconnues.

Notons que la dernière exposition de Constantine a réalisé un chiffre de vente de 385.000 Fr.

En Tunisie, les expositions locales de modèles sont, chaque année un guide pour les artisans et une information pour la population. Regroupée pour le concours du « meilleur artisan tunisien », leur sélection est présentée à l'Exposition Nationale du Travail. Une récente exposition organisée aux Magasins du Louvre par l'Association France-Tunisie, la participation de l'O.T.U.S. aux Foires de Lille, Strasbourg, Lyon, etc... n'auront d'efficacité que par leur prolongement commercial, en particulier dans la mesure où les coopératives pourront reproduire les modèles exposés. Par exemple, le jour même de l'inauguration de l'Exposition de Nabeul, si l'U.S.C.A.T. avait eu des stocks suffisants, elle aurait fait un chiffre très important en ce qui concerne le fer forgé et la céramique.

Les conditions permanentes de l'organisation des foires et expositions artisanales ont, à l'occasion de cette étude, fait l'objet d'une très intéressante mise au point.

Il est certain, en premier lieu, que les collections prêtées par les services artisanaux aux organismes de propagande ont souvent à souffrir. Il y a là un mal qui est sans remède car l'achat de ces collections par ces organismes ne manquerait pas d'entraver leur renouvellement. Notons qu'en Algérie, un commerçant a la possibilité d'acheter, aux maisons de l'artisanat avec un crédit de 90 jours, des ouvrages qu'ils font exposer par l'O.F.A.L.A.C. et proposer à la vente.

D'autre part, le contrôle de l'origine et de la qualité des produits exposés à titre individuel par les commerçants dans certaines foires et expositions se révèle d'une absolue nécessité. C'est ainsi qu'en Tunisie, certaines expositions, pour avoir abouti à des chiffres d'affaires satisfaisants, n'en ont pas moins présenté des ouvrages dont la qualité et le goût médiocres ne sauraient longtemps retenir l'acheteur et qui en fait risquent de jeter sur l'ensemble de

la production artisanale d'un pays ou d'une région un discrédit qui peut être durable.

En troisième lieu, si la reproduction absolument fidèle d'ouvrages artisanaux qui ont fait l'objet d'une commande de la part de visiteurs d'une exposition est souvent difficile, il est néanmoins impossible de prévoir des stocks assez considérables pour assurer normalement la livraison à vue. En fait, la production artisanale doit être limitée à des ouvrages assez moyens à la portée d'un nombre suffisant d'artisans et d'acheteurs. Le meilleur système paraît être d'orienter la production par étapes, par exemple de la façon suivante : une exposition préalable permet de déceler le goût de la clientèle pour divers modèles; les modèles les plus appréciés sont mis en chantier; quelque temps après, une exposition présente et vend les produits éprouvés et propose de nouveaux modèles, amorçant ainsi le déroulement d'un cycle continu qui correspond en réalité aux méthodes habituelles du commerce, mais qui peut être moins familier à des organismes administratifs.

Il est intéressant d'indiquer que le Maroc a déjà publié sur les produits artisanaux une notice en français, en anglais et en norvégien, que l'Algérie a édité des dépliants de caractère surtout touristique, mais qui doivent être complétés par un catalogue artisanal qui sera traduit en plusieurs langues. Un effort dans le même sens devra être fait dans la Régence.

C'est l'examen de l'organisation professionnelle économique et sociale de l'artisanat qui fit essentiellement l'objet des entretiens de la cinquième journée de la semaine des arts et techniques. Les rapports des Services de l'Artisanat de l'Afrique du Nord avec les administrations et les organismes s'intéressant à l'artisanat d'art en France et à l'Etranger furent également étudiés.

On conçoit que dans le monde moderne, le groupement des artisans en vue de la production et de la commercialisation soit d'une importance vitale. Des corporations, des syndicats, des chambres de métier, des coopératives existent, dans des modalités différentes, dans tous les pays possédant encore un artisanat et c'est sans doute par le moyen de ces organismes que l'action de l'Etat en faveur de cette branche d'activité peut être le plus efficace, en particulier par le moyen du crédit.

On verra que l'effort des administrations des trois pays est considérable dans ce domaine et que, malgré de très sérieuses difficultés dues au fait — partout et toujours constaté — de la répugnance des artisans à se grouper, les perspectives d'avenir de ces différents organismes restent favorables.

Au Maroc, 1.300 artisans sont groupés en 12 coopératives appuyées sur les « ateliers-pilotes ». L'effort principal porte sur le Comptoir Artisanal Marocain. Parti avec un capital de 200.000 fr., complété d'avances de l'Etat, il a connu un sort variable. Favorisé par la guerre, il rencontra ensuite certaines difficultés.

Il a été noté que le Conseil d'Administration de ce Comptoir ne se réunissait que deux fois par an, mais qu'il désignait un conseil

de direction formé de quatre membres dont le Chef du Service des Métiers et Arts Marocains qui, en qualité d'Administrateur délégué, est chargé de faire exécuter les décisions du Conseil d'Administration.

Actuellement, le C.A.M. évolue vers une fédération de coopératives dont il achète les produits, concurremment avec la production tisanale sans sélection obligatoire, obéissant au seul souci de artisanat utilitaire (40 millions de francs contre 20 depuis le 1-1-1950).

Enfin, le C.A.M. achète et revend toute sorte de productions artisanales sans sélection obligatoire, obéissant au seul souci de satisfaire les commandes qu'il reçoit.

En Algérie, les sections indigènes de Prévoyance Artisanale (S.I. P.A.) de Tlemcen, créées en 1939-40 par M. R. Ricard, furent transformées par les nécessités économiques de la guerre : ravitaillant les artisans en filés et finissant leurs produits, elles atteignaient en 1945 le chiffre d'affaires d'un milliard de francs. Elles furent ruinées par le retour à la situation normale, ayant perdu tout caractère artistique et même artisanal. Les autres sections trop dispersées restent sans importance.

Quand aux Maisons de l'Artisanat créées en 1945, à Alger et à Constantine, n'ayant pas la personnalité civile, elles sont réduites au rôle de simples dépôts. Elles sont donc très limitées dans leurs transactions et ne peuvent, en particulier, assurer aux artisans la commercialisation immédiate de leur production.

Un projet vise actuellement à :

- l'approvisionnement des artisans en matières premières,
- au contrôle de la qualité,
- à la recherche des débouchés,
- à la vente des produits aux meilleures conditions.

En Tunisie, les coopératives, groupées dans l'U. S. C. A. T. - U. S. C. A. U. T., sont suivies de très près par l'Office des Arts Tunisiens qui guide la main d'œuvre, étudie les modèles et contrôle la production. Au nombre théorique de 9, 4 de ces coopératives sont actuellement dans une situation satisfaisante, celles de Nabeul, Gabès, Djerba et du Sahel. Un stock varié de tapis de Kairouan vient d'être constitué ; par contre, certains autres produits, comme ceux du Sud, sont un peu délaissés.

Mais il faut malheureusement souligner que le sens de la coopération n'est pas encore très développé chez les artisans, qui devraient pourtant préférer un salaire moyen sûr à la tentation d'un « sur-salaire » occasionnel.

* * *

Les vœux formulés, au terme de la semaine des arts et techniques d'Afrique du Nord, méritent d'être rapportés ici. Certains concernent la propagande en faveur de l'artisanat : ils demandent, d'une part, l'édition dans les trois pays nord-africains d'un catalogue des prototypes et modèles nouveaux susceptibles d'être produits nor-

malement pour satisfaire les commerçants; d'autre part, la création à Paris d'un bureau de publicité et d'un magasin commun de vente de produits artistiques nord-africains; enfin, l'édition des cahiers artisanaux dont il a été déjà parlé au début dans la lettre citée de M. P. Ricard.

Dans un domaine un peu différent de celui de la propagande, les participants à cette semaine artisanale, souhaitent que soit effectué l'échange régulier entre les trois pays et la Métropole de documents relatifs à l'évolution de l'artisanat, et que des missions d'études en France d'artisans nord-africains susceptibles de s'y former utilement soient plus souvent organisées.

Enfin, il a été prévu que la troisième semaine des arts et techniques d'Afrique du Nord aurait lieu à Alger, si rien ne s'y opposait, au mois d'avril ou au mois de mai 1951, la quatrième semaine devant être organisée à Paris en 1952 à l'occasion du concours du meilleur ouvrier de France.